

## Environnement | Stockage de gaz dans les Landes: Henri Emmanuelli interroge EDF



**Le projet de stockage de gaz souterrain dans les Landes porté par EDF suscite une forte opposition de la population locale et des associations. Le collectif citoyen stockage-gaz-landes attend que les grands élus de la Région prennent position. Pour l'heure, il est encore trop tôt. Ceci étant, Henri Emmanuelli a reçu vendredi 31 août les responsables d'EDF. "En toute hypothèse, je leur ai demandé de travailler à l'élaboration d'une solution alternative au rejet de la saumure sur la cote sud des landes incompatible avec l'image touristique de notre département". Explications.**

EDF envisage de stocker dans le sous-sol des Landes 600 millions de m<sup>3</sup> de gaz (soit l'équivalent de la consommation annuelle de 800 000 habitants). D'importants dômes de sel de qualité ont été identifiés dans le secteur de Pouillon, près de Dax. Ils peuvent se transformer en cavités salines, idéales pour stocker en sécurité du gaz, une fois la roche creusée à grand renfort d'eau à haute pression à plus de 1 000 mètres de profondeur. Un prélèvement de ressources en eau douce est exclu. Une double canalisation enterrée acheminerait l'eau de mer depuis l'océan jusqu'au site de stockage et en sens inverse évacuerait à plus d'1,5 km de la côte les eaux salées liées à la création et au lessivage des cavités. Ce projet suscite une vive opposition locale. C'est l'un des enseignements du débat public. Cet été, le collectif citoyen "stockage-gaz-landes" a tracté contre ce projet durant la saison estivale à destination des nombreux touristes avec le soutien de 23 municipalités, dont les stations balnéaires de Capbreton et d'Hossegor. Sa pétition a recueilli 13 000 signatures, selon le collectif.

**Un investissement de 650 millions d'euros, mais quel impact sur l'économie locale ?** Pour l'heure, il ne s'agit que d'un projet. Les résultats d'un deuxième forage dans le sous-sol landais, attendus à la fin de l'année, seront déterminants pour déterminer si EDF lance ou non la phase suivante. Début 2013, si EDF décide la poursuite du projet, une concertation sera menée avec l'ensemble des élus, des acteurs économiques, des associations et de la population. A l'issue de cette concertation, EDF déposera un dossier de demande d'autorisation à la Préfecture. Suivra une enquête publique durant laquelle, le Conseil général sera amené à donner un avis officiel. Mais, aucune position ne sera affichée avant. "Le déroulement de cette procédure réglementaire n'empêche pas le Département de suivre le dossier de très près. Et de s'interroger sur l'impact environnemental et économique d'un tel projet", écrit Henri Emmanuelli dans un communiqué le 4 septembre. Afin

d'obtenir davantage d'informations, il a reçu vendredi 31 août les responsables d'EDF. "En toute hypothèse, je leur ai demandé de travailler à l'élaboration d'une solution alternative au rejet de la saumure sur la cote sud des Landes incompatible avec l'image touristique de notre département. A eux de nous dire s'il existe une possibilité qui privilégie l'utilisation d'eau en circuit fermé et prenne en compte la valorisation du sel ainsi extrait", a-t-il rapporté. En outre, le président du Conseil général des Landes a mis en garde les opposants au projet. "Les inquiétudes exprimées par certaines collectivités, des associations et les industriels de la glisse sont compréhensibles. Mais elles ne doivent pas nous empêcher de faire preuve de responsabilité et de mesure.

Afficher en plein été devant les offices de tourisme des tracts annonçant que les plages landaises seront bientôt polluées par des rejets industriels relève de la pure désinformation". "Il n'y aura aucun rejet industriel. Nous n'évacuerons que de l'eau salée. D'après nos premières études, la faune et la flore ne seraient pas impactées, mais bien sûr nous poursuivons les concertations avec les associations", répond de ce côté Michel Bellec, directeur des infrastructures gazières d'EDF. Ce projet de 650 millions d'euros devrait créer 250 emplois. "Quelle est la réelle nécessité d'un tel projet et sa véritable opportunité ? S'inclut-il dans la stratégie énergétique de notre territoire tournée vers les énergies renouvelables ? Combien de ces 650 millions d'euros seront-ils en fin de compte destinés à l'économie locale ? Quels impacts sur l'agriculture, la sylviculture, le thermalisme, le tourisme ?", demande le collectif.



Nicolas César

*Crédit Photo : Surfrider Foundation*

*Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 12/09/2012*

*[Url de cet article](#)*